

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 31 août 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les mesures émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est webdiffusée. Toute personne peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance.

2020-320

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Titre modifié :

- 7.6 Greffe — Convention d'amendement aux modalités d'exercices d'une clause résolutoire au profit de la Financière Transcapitale inc. — 9385-5427 Québec inc. — Lot 6 268 545

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LES 21 ET 25 JUIN 2020 AU LAC SAINT-AUGUSTIN (POISSONS RETROUVÉS MORTS)

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement aux événements survenus entre les 21 et 25 juin 2020 au lac Saint-Augustin (poissons retrouvés morts).

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 26 juin 2020 au 20 août 2020, pour un montant de 8 389 577,79 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 juillet 2020, pour un montant de 1 080 084,25 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 juillet 2020, pour un montant de 404 644,18 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 26 juin 2020 au 20 août 2020, pour un montant de 1 851 166,60 \$.

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU MINISTRE DES TRANSPORTS À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021

Dépôt d'une lettre du ministre des Transports en réponse à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'exercice financier 2020-2021.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-321

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-322

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-323

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUILLET 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-324

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-325

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 8 JUILLET 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 juillet 2020.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
QUÉBEC DU 15 JUILLET 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 15 juillet 2020.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 31 AOÛT 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 31 août 2020.

2020-326

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 31 AOÛT 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2020-548 Adjudication d'un contrat pour le *Centre d'appels et de soutien technique niveau 1 et service de soutien spécialisé Office 365 (2020–2025)* (Appel d'offres public 73857)

- AJ2020-019** Déclaration de l'employeur concernant l'emploi exclusif d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale — *Programmes de justice adaptée IMPAC*
- AP2020-327** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle hébergée pour la gestion des entraves sur le réseau routier de la Ville de Québec (Appel d'offres public 64683)
- AP2020-517** Cession de contrats de *Trèvert inc.* à *Groupe Bel Cour inc.*, et intervention de la caution *Compagnie d'assurance Trisura Garantie* dans les contrats de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains 2019, 2020 et 2021 — Lot 2 Secteur A2, lot 7 Secteur C1, lot 9 Secteur C3, lot 10 Secteur D1 (Appel d'offres public 53233)
- AP2020-553** Adjudication d'un contrat de services professionnels — *Programme d'aide aux employés* — (Appel d'offres public 73814)
- AP2020-555** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat — Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137)
- AP2020-560** Adjudication d'un contrat de services professionnels — Audit des états financiers consolidés de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec (Appel d'offres public 73885)
- AP2020-569** Ententes de services professionnels juridiques relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 (Dossier 74056)
- AP2020-570** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de chasse-neige réversibles et d'ails de côté pour chargeuses — Entente à long terme (Appel d'offres public 73648)
- AP2020-571** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de systèmes de graissage central à long terme, neufs (Appel d'offres public 73924)
- AP2020-576** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'oxygène liquide (LOX) et la location des équipements d'entreposage — Traitement de l'eau (Appel d'offres public 73619) Bureau de la sécurité civile
- SC2020-002** Convention de don communautaire entre la Ville de Québec et la *Fondation de l'Association médicale canadienne*, relative au fonds *COVID-19* d'aide communautaire pour les populations vulnérables
- DG2020-029** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*
- FN2020-039** Révision à la baisse de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* et ratification de l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération*
- IN2020-017** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente-cadre entre l'*Union des municipalités du Québec* et *Énergir*, relative aux interventions d'*Énergir* dans l'emprise de rue — Approbation de l'entente entre la Ville de Québec et *Énergir* qui modifie et complète ladite entente-cadre
- OT2020-006** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec relative au rôle d'*Association touristique régionale pour la région touristique de Québec*

- OT2020-008** Avenant à l'*Entente de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020* entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec
- PQ2020-001** Prise d'acte et adoption des rapports finaux et des demandes de réclamations finales déposés à la *Communauté métropolitaine de Québec* pour la mise en place de trames verte et bleue sur le territoire métropolitain, relativement à la mise en œuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*
- PV2020-010** Entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* pour la réfection de l'entrée électrique à la station de traitement des eaux usées-Est
- PI2020-007** Adoption du *Rapport d'activités 2019* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec
- TI2020-009** Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM — Gestion de l'évaluation municipale*
- DE2020-498** Entente entre la Ville de Québec et *9421-4251 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre des volets *Contribution d'amorçage et Investissements immobiliers et infrastructures de recherche* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Création d'un studio d'animation 2D*
- DE2020-517** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention maximale pour l'organisation, par l'*Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels*, de la 5^e édition de l'événement international *BÉNÉFIQ*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*
- DE2020-524** Entente entre la Ville de Québec et *SAGE — Mentorat d'affaires*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mentorat d'affaires 2020-2021*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-327

TRÉSORERIE — RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 917 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 917 800 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de
2000-1280	6 400 \$
REGVSAD-2008-111	35 600 \$
REGVSAD-2008-111	11 900 \$
REGVSAD-2011-269	52 493 \$
REGVSAD-2011-269	17 498 \$
REGVSAD-2012-313	35 017 \$
REGVSAD-2012-328	36 292 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020 (SUITE)

REGVSAD-2012-329	571 700 \$
REGVSAD-2012-330	1 150 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait le 6 juillet 2020, un emprunt au montant de 6 400 \$, sur un emprunt original de 234 500 \$, concernant le financement du Règlement numéro 2000-1280;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 juillet 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 29 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), il y a lieu de prolonger l'échéance du Règlement numéro 2000-1280;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait le 2 septembre 2020, un emprunt au montant de 619 200 \$, sur un emprunt original de 20 000 000 \$, concernant le financement des Règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2008-111 et REGVSAD-2012-329;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 2 septembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billet qui sera réalisé le 29 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des Règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2008-111 et REGVSAD-2012 329;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
 ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant	Commentaire
2021	371 000 \$	
2022	377 200 \$	
2023	383 400 \$	
2024	389 800 \$	
2025	396 400 \$	à payer en 2025
2025	0 \$	à renouveler

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 29 septembre 2020, le terme originel du Règlement d'emprunt numéro 2000-1280, soit prolongé de 2 mois et 23 jours;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 29 septembre 2020, le terme originel des Règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2008-111 et REGVSAD-2012-329, soient prolongé de 27 jours.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-328

TRÉSORERIE — APPROBATION DE LA PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX — TECQ 2014-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

DE s'engager à être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation finale des travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation finale des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

DE demander à l'agglomération de Québec d'adopter une résolution semblable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en raison de travaux d'agglomération prévus dans la programmation finale des travaux ci-jointe.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-329

TRÉSORERIE — RADIATION DES SOLDES DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des comptes de taxes foncières prescrits apparaissant à la liste datée du 14 août 2020 à cet effet pour un montant de 356,40 \$ plus les intérêts et pénalité applicables en date de la radiation par le Trésorier;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés sur le poste budgétaire 02-131-10-985.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-330

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-331

GREFFE — ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ÉNERGIR, S.E.C.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir s.e.c. (Énergir) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir s.e.c. soient adoptées comme soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-332

GREFFE — CONVENTION D'AMENDEMENT AUX MODALITÉS D'EXERCICES D'UNE CLAUSE RÉGULATOIRE AU PROFIT DE LA FINANCIÈRE TRANSCAPITALE INC. — 9385-5427 QUÉBEC INC. — LOT 6 268 545

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer une convention d'amendement aux modalités d'exercice d'une clause régulatoire inscrite au contrat de vente du lot 6 268 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, daté du 15 mai 2019 et publié sous le numéro 24 576 366, au profit de la Financière Transcapitale inc.;

D'abroger la résolution 2019-562 du 17 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-333

RESSOURCES HUMAINES — MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'équité salariale* oblige l'employeur à évaluer le maintien de l'équité salariale et à en afficher les résultats tous les cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit procéder à cet exercice au courant de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé deux (2) offres de prix;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'Union des municipalités du Québec est plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE mandater l'Union des municipalités du Québec afin d'assister la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans l'évaluation du maintien de l'équité salariale, le tout conformément à l'offre de services datée du 4 mai 2020 pour une somme de 4 875 \$ plus les taxes applicables;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-160-10-416.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-334

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Jean-François Lemay, à titre de surveillant de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 31 juillet 2020 selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-335

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP)

CONSIDÉRANT QUE deux (2) Marais Épurateurs Construits sont situés dans le secteur sud du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE l'étude « Bilan 2019 du projet Marais épurateurs construits » rédigé par le Conseil du bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) laquelle recommande d'effectuer des études approfondies, des travaux d'entretien et des travaux d'optimisations sur les deux (2) marais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter une demande d'aide financière au PGDEP est le 11 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite procéder à la réhabilitation, à l'optimisation et à l'entretien des deux (2) Marais Épurateurs Construits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) le tout conformément au formulaire joint au sommaire décisionnel;

DE s'engager à payer sa part des coûts du projet;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à agir pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-336

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — TETRA TECH QI INC. — RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES — ROUTE RACETTE — APO-2018-002

CONSIDÉRANT la résolution 2018-212 du 22 mai 2018 relative à l'adjudication de contrat de services professionnels à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la route Racette pour une somme estimée de 149 400 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 35 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 60663369 datée du 16 juin 2020, conformément à l'état d'avancement du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 60663369 de l'entreprise Tetra Tech QI inc. au montant de 17 025.00 \$, plus taxes applicables, datée du 16 juin 2020;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 23-040-15-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-337

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AJOUT AU CONTRAT — TETRA TECH QI INC. — RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2020 — APO-2020-002

CONSIDÉRANT la résolution 2020-138 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 pour une somme de 174 276,50 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE pour l'appel d'offres n° APO-2020-024 aucune soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la division du projet APO-2020-024 en deux nouveaux appels d'offres (APO-2020-032 et APO-2020-033) a engendré un ajout au contrat d'un montant évalué à 7 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture no 60664694 datée du 26 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 60664694 de l'entreprise Tetra Tech QI inc. au montant de 44 182,50 \$, plus taxes applicables, datée du 26 juin 2020;

D'autoriser les dépenses administratives supplémentaires encourues par les appels d'offres n° APO-2020-032 et APO-2020-033 d'une somme évaluée à 7 000 \$ plus les taxes applicables;

DE puiser les sommes sur le projet 23-040-15-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-338

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — CIMA+ S.E.N.C. — ÉTUDE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 — AJOUT AU MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 2019-078 du 5 mars 2019 octroyant un contrat de services professionnels à la firme CIMA + pour la réalisation d'une étude d'impact en vue du réaménagement de la Route 138 pour une somme forfaitaire de 43 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu l'offre de service QP19057 de l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. en date du 2 juillet 2019 pour des services professionnels pour la production d'un document sommaire résumant l'étude des impacts du réaménagement de la Route 138 entre la route de Fossambault et la rue Tessier à Saint-Augustin-de-Desmaures et pour réaliser une présentation au conseil de ville et au cabinet ministériel.

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de cet ajout au mandat, il est requis de payer à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. la somme de 4 140,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture 22011189 datée du 27 août 2020, jointe au sommaire décisionnel, à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. pour l'ajout au mandat relatif au réaménagement de la Route 138 entre la route de Fossambault et la route Tessier au montant de 4 140,00 \$, plus les taxes applicables;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-339

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE 4 X 4 NEUVE, D'UNE CAPACITÉ MINIMALE DE 1,3 M³ — APO-2020-021/2

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse 4 x 4 neuve, d'une capacité minimale de 1,3 m³, appel d'offres n° APO-2020-021/2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bossé Qc Inc. (Micanic Inc.), conformément à la demande publique de soumissions 1395625, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 17 août 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit l'option 3, garantie 5 ans ou 5 000 heures, pour une somme de 153 402,00 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 23-040-00-725.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-340

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — PEINTURE DE DIVERS ÉQUIPEMENTS — APO-2020-028

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de service technique relatif à la peinture de divers équipements, appel d'offres n° APO-2020-028 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipements SMS, conformément à la demande publique de soumissions 1395385, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 18 août 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, selon les sommes suivantes excluant les taxes applicables :

- Lot 1 : Ensemble de huit (8) grattes : 25 000,00 \$
- Lot 2 : Tête de souffleuse amovible : 4 800,00 \$
- Lot 3 : Chargeur sur roues 624K : 27 725,00 \$

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat de ces trois (3) lots soient puisés sur le poste budgétaire 02-330-10-525.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-341

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER — APO-2020-031

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'offre de services techniques, étude géotechnique, caractérisation environnementale et contrôle qualitatif en chantier, appel d'offres n° APO-2020-031 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ), conformément à la demande publique de soumissions 1397603, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 21 août 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 29 475,00 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 23-04-15-721.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2020-342

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DIVERS POUR L'ANNÉE 2020 — LOT 2 — APO-2020-033

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la Réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 lot 2, appel d'offres n° APO-2020-033 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc., conformément à la demande publique de soumissions 1397887, selon le prix forfaitaire et unitaire de sa soumission datée du 26 août 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 1 854 097,90 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-20-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-343

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 4 — RONAM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 8,70 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder à la demande de paiement n° 4 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 1580 au montant de 209 016,00 \$ plus taxes applicables, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-344

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 5 — RONAM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 13,17 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder à la demande de paiement n°5 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 1601 au montant de 351 189,90 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-345

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à la firme Les Services EXP inc. comme gestionnaire de projet dans le cadre de la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 72 085 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 44 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des parcs, bâtiments et espaces verts de procéder au paiement de la facture numéro 562677, datée du 20 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 562677, datée du 20 juillet 2020, d'une somme de 13 720,50 \$ plus taxes applicable, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le poste budgétaire 23-081-40-722.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-346

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — APPROBATION DES PLANS DE CONSTRUCTION — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ronam a mandaté les professionnels suivants pour procéder à l'élaboration des plans :

- Antoine Guy, architecte;
- Pierre-Luc Caya, ingénieur — Firme Lainco;
- Guillaume Yockell, ingénieur - Firme LGT;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ronam a déposé à la Ville les plans pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver les plans suivants :

- Plans émis pour construction d'Antoine Guy, architecte, datés du 17 juillet 2020;
- Plans de structure de Pierre-Luc Caya, ingénieur de la firme Lainco, datés du 2 juillet 2020;
- Plans mécanique et électricité de Guillaume Yockell, ingénieur de la firme LGT, datés du 17 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-347

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION DE CONTRAT — ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES — APO-2020-005

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'entretien de patinoires extérieures, appel d'offres n° APO-2020-005 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *Michael Kelly-Un poney dans ta cour* pour la période hivernale 2020-2021, conformément à la demande publique de soumission 1363381, selon les prix unitaires de sa soumission reçue le 20 avril 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 51 350 \$, plus taxes applicable;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-713-12-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-348

URBANISME — ACQUISITION DE NOUVELLES BOUÉES ET DE NOUVEAUX PANNEAUX D'AFFICHAGE POUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE Transport Canada a émis un avis de non-conformité le 27 septembre 2019 relatif à l'affichage d'une vitesse maximale de 10 km/h à moins de 20 mètres du rivage du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE cette vitesse n'est pas inscrite dans le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (règlement fédéral);

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse maximale autorisée par le règlement fédéral est de 55 km/h;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de la vitesse maximale sur le lac Saint-Augustin est de la responsabilité de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut cependant installer des bouées de renseignement afin de sensibiliser des usagers du lac Saint-Augustin à réduire leur vitesse, à faire attention aux vagues, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement douze (12) bouées, lesquelles sont rendues à la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois (3) panneaux d'affichage présentement installés à certains endroits sur les rives du lac, soit au Parc Riviera, au Camping Juneau et sur le terrain de la Ligue des propriétaires du lac Saint-Augustin-nord du côté de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux d'affichage ont été jugés non-conformes par l'avis d'infraction émis par Transport Canada en raison d'une vitesse maximale identifiée de 10 km/h qui n'est pas inscrite au règlement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de bassin du Lac Saint-Augustin a présenté une offre de services pour l'acquisition et l'installation de panneaux et de bouées aux Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mandater le conseil du bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) afin qu'il procède à l'achat de bouées et de panneaux d'affichage au coût de 18 289,45 \$ plus les taxes applicables dont un montant de 4 950 \$ non taxable conformément à l'offre de services Acquisition de nouvelles bouées et de nouveaux panneaux d'affichage conformes pour le lac Saint-Augustin, présentée aux Villes de Québec et Saint-Augustin-de-Desmaures par le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin, daté du 10 juillet 2020;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-460-10-970;

D'autoriser un virement budgétaire de 7 000 \$ du poste budgétaire 02-460-10-459 vers le poste 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-349

URBANISME — DÉMOLITION — 181, CHEMIN DES JONCS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit statuer par résolution sur la délivrance d'un certificat d'autorisation pour toute demande de démolition assujettie au *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REVSAD-2008-112*;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 5 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'émettre un certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment principal au 181, chemin des Joncs, lot 3 057 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf avec les conditions suivantes :

- Respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans cités dans les résolutions d'approbation de la démolition;
- Compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant à la suite de la délivrance des permis dans un délai maximal de 6 mois
- Compléter le programme de réutilisation du sol à la suite de la délivrance des permis dans un délai maximal de 12 mois
- Montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux : 8 000 \$
- L'abattage d'arbres est autorisé à l'intérieur d'un périmètre de deux mètres (2 000 mm) du bâtiment projeté incluant le garage attaché de même que dans l'aire spécifique de l'accès au terrain, du stationnement, de l'installation septique, du puits et des connexions à la maison de ces derniers.

- Tout arbre de 100 mm DHP devant être abattu en lien avec le point précédent doit être remplacé ailleurs sur le terrain, dans un ratio de 1:1, par un arbre d'un calibre minimal de 50 mm DHP;
- Les arbres à conserver doivent être protégés adéquatement;

D'accepter le programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans et conditions cités dans la présente résolution pour le 181, chemin des Joncs, lot 3 057 275, visant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de style contemporain à toit plat, d'un (1) étage et 130 m² au sol.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2436, daté du 15 juin 2020;
- Plan d'architecture par Yvon Gilbert, technologue en architecture, projet « résidence Robitaille-Bellemare, révision 3 », daté du 1^{er} juin 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-350

URBANISME — DÉMOLITION — 2149, RUE DES RIVERAINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit statuer par résolution sur la délivrance d'un certificat d'autorisation pour toute demande de démolition assujettie au *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REVSAD-2008-112*;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 5 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'émettre un certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment principal au 2149, rue des Riverains, lot 2 814 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf avec les conditions suivantes :

- Respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans cités dans la résolution;
- Compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant dans un délai de 6 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- Compléter le programme de réutilisation du sol dans un délai de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- Le montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux doit être de 27 000 \$
- Retirer un des deux cabanons de manière à avoir une ou des constructions complémentaires conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- Protéger et conserver en tout temps les 9 arbres identifiés sur le plan d'aménagement du terrain. Tout nouvel arbre destiné à remplacer un des 9 arbres requis doit avoir un calibre minimal de 25 mm DHP;

D'accepter le programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans cités dans la présente résolution pour le 2149, rue des Riverains, lot 2 814 393, visant la démolition du chalet désuet et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'un (1) étage et 101 m² au sol.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2373, daté du 10 février 2020;
- Plan d'architecture par Gaétan Huot, dessinateur en architecture, projet « résidence Flores », daté du 11 mai 2016;

- Plan de localisation et calibre des 9 arbres à conserver par Victor-Hugo Flores, daté du 24 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-351

URBANISME — PIIA — 4950, RUE LIONEL-GROULX — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANES

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 4950, rue Lionel-Groulx, connu et désigné comme étant le lot 4 481 723, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un centre communautaire multifonctionnel sur une partie conservée de 2 857,5 m² de la fondation existante.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2500, daté du 8 juin 2020;
- Plan d'architecture pour construction par Antoine Guy, architecte, projet « centre communautaire & multifonctionnel secteur est », révision 6, daté du 17 juillet 2020;
- Document de présentation du projet par Antoine Guy, architecte, projet « centre communautaire & multifonctionnel secteur est », daté du 20 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-352

URBANISME — PIIA — 110, RUE DE ROTTERDAM — POL R INC. (MÉCART)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 110, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 778, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'une annexe 3 saisons (partiellement ouverte) de 45 m² au bâtiment principal en cour latérale gauche pour aménager un espace d'entraînement extérieur pour les employés, comme approuvé selon le Plan pour construction « Installation sportive extérieure » par Mécart, daté du 14 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-353

URBANISME — PIIA — 265, RUE DE SINGAPOUR — GESTION WLKN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 265, Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 268 545, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal, l'aménagement du terrain et l'affichage avec les conditions et obligations d'avoir un minimum de 15 arbres dont 7 en cour avant, d'un calibre minimal de 50 mm DHP, tous à protéger et conserver;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Étienne Bernier, architecte, N° 2018-118, révision 25, daté du 17 août 2020;
- Plan projet d'implantation par Jérôme Lavallée Laliberté, arpenteur-géomètre, minute 603, daté du 17 août 2020;

D'abroger la résolution 2019-187 du 21 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-354

URBANISME — DDM — 372, CHEMIN DU ROY

CONSIDÉRANT QUE Florimond Laporte a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-308 du 4 août 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 12 août 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 28 août 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 372, chemin du Roy, connu et désigné comme étant le lot 3 057 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition de la maison existante contaminée par la mэрule pleureuse et la construction d'une nouvelle maison unifamiliale dont l'emplacement est à proximité de la vieille maison et dans un secteur aménagé du terrain avec les dérogations mineures suivantes :

- la marge de recul avant maximale à 23,2 m au lieu de 13,5 m;
- le pourcentage de cour arrière à 27 % au lieu d'un minimum de 40 %;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- plan d'implantation par Raphael Fillion Gagné, arpenteur-géomètre, minute 1596, daté du 6 juillet 2020;
- plan d'architecture par Isabelle Gélinas, technologue en architecture, projet « Florimond Laporte », daté du 23 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-355

URBANISME — DDM — 4873, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 juillet 2020, Gabriel Gauvin-Rhéaume et Dominic Cardinal ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-309 du 4 août 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 12 août 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 28 août 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil à la majorité (6 c. 1) d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une 2^e case de stationnement et de refuser la demande de dérogation mineure pour l'élargissement sur stationnement gauche existant;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme fait sein des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 4873, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 2 813 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement d'un 2^e accès véhiculaire, incluant une case de stationnement aux dimensions conformes et à l'intérieur du lot au lieu d'un seul accès véhiculaire comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*;

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 4873, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 2 813 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant un élargissement du stationnement gauche existant et qui empiéterait de 1 m vis-à-vis le bâtiment principal au lieu d'aucun empiètement en présence de deux (2) accès véhiculaires comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-356

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE-RURALE À MÊME LE LOT 4 875 126, ET LA RÉDUCTION DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU SOL RÉSIDENIELLE-RURALE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 875 127

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-357

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE-RURALE À MÊME LE LOT 4 875 126, ET LA RÉDUCTION DE L'AIRE DE GRANDE

AFFECTATION DU SOL RÉSIDEN­TIELLE-RURALE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 875 127

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-358

AUTORISATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'UNE CONSULTATION ÉCRITE — PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2020-630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE-RURALE À MÊME LE LOT 4 875 126, ET LA RÉDUCTION DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU SOL RÉSIDEN­TIELLE-RURALE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 875 127

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127* est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation publique et une consultation écrite pour le premier projet de *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-359

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-631 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-360

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-631 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-361

AUTORISATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'UNE CONSULTATION ÉCRITE — PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-631 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630* est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser une consultation publique et une consultation écrite pour le premier projet de *Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-362

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-632 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-632 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-363

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-618 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 VISANT À AJUSTER LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES POUR UN USAGE DE MINI-ENTREPOSAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entrepôt.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-364

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-627 POUR LA CONSTITUTION D'UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-627 pour la constitution d'un conseil local du patrimoine.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-365

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-628 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-628 pour la constitution d'un comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière* comme modifié aux articles 5, 6 et 13.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

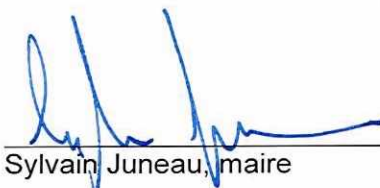
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 02.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière